

BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ D'ANTHROPOLOGIE  
DE LYON

---

TOME TRENTIÈME

---

1911

---

LYON  
H. GEORG, LIBRAIRE  
PASSAGE DE L'HÔTEL-DIEU, 36-38

PARIS  
MASSON et C<sup>ie</sup>, LIBRAIRES  
120, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1911

## COMMUNICATIONS

**LA ROCHE-QUI-DANSE OU LE PSEUDO-CROMLECH  
DE DOUÉVAS, COMMUNE DE SAINT-BARTHÉLEMY-DE-VALS  
CANTON DE SAINT-VALLIER (DROME)**

Par M. ERNEST CHANTRE

Il existe sur les collines qui dominent la pittoresque vallée de la Galaure, au sud-est de Saint-Barthélemy-de-Vals et près du hameau de Douévas, un amas énorme de blocs de roches, gisant, sans ordre, à la surface du sol et de volume parfois considérable.

Le quartier où ces pierres se trouvent en plus grand nombre est appelé *Roche-qui-danse*, et les formes bizarres ou la position de quelques-unes d'entre elles ont attiré l'attention des habitants du pays et celle des érudits de la région.

L'un d'eux, M. Lacroix, archiviste du département de la Drôme, convaincu que ces amas de roches sont les restes d'un cromlech et qu'il était urgent de les soustraire à la destruction, présentait, le 6 mai 1867, à la Société Archéologique de Valence, un rapport sur « cet ensemble de pierres curieuses que le vulgaire plaçait jadis sous la protection des fées et qu'on exploite aujourd'hui pour les constructions rurales ».

Voici un extrait de ce rapport :

« A la vérité, le monument de Douévas n'a guère été connu jusqu'ici que des cultivateurs du voisinage et des potiers qui exploitent la mine de grès, béante à sa base. Cependant, il a fixé depuis longtemps l'attention des curieux.

« Dès l'année 1837, dit M. de Colonjon (dans un mémoire resté manuscrit à la Société), on nous avait signalé ces roches étranges et bizarres, dont l'arrangement, pour quelques-unes, devait être le fait de l'homme ; nous nous y rendîmes, et grand fut notre étonnement en présence de ces amas de pierres, de toutes formes, de toutes dimensions, les unes

droites, les autres couchées, et où régnait cependant une sorte de symétrie.

« Des notes et des esquisses, prises à une seconde visite, nous permirent de reconnaître des menhirs, une pierre branlante, un autel ou chaire, un trilithe, des dolmens, un véritable cromlech enfin. »

Adoptant les idées de M. de Colonjon, M. Lacroix, après avoir rappelé ce que sont les monuments mégalithiques, sans en avoir jamais vu vraisemblablement, leurs attributions respectives et les hypothèses émises à leur sujet par les anciens antiquaires, décrit, avec plans et cotes à l'appui, ce qu'il appelle le *cromlech*.

« Citons d'abord, dit-il, une première enceinte de 44 mètres de circonférence ; elle est formée de blocs disposés en rond, d'après une échelle ascendante de hauteur. Le 6<sup>e</sup> représentant un hémisphère, une tribune ou un autel, a 1 m. 50 ; le 5<sup>e</sup> a 2 mètres ; le 4<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> forment un *licharen* ; leur élévation est de 3 m. 20 et de 4 mètres ; le 2<sup>e</sup>, de 6 m. 50 de hauteur, est une pierre branlante posée sur un bloc ovoïde et maintenue debout par une section de la roche principale ; le 1<sup>er</sup> a 8 m. 45.

« Autour de ce groupe principal et à 20 mètres précis de distance, les blocs B, C, D, F, véritables menhirs, mesurent : le 1<sup>er</sup>, 6 m. 50 de hauteur sur 9 m. 20 de tour ; le 2<sup>e</sup>, 5 m. 30 sur 10 m. 80 ; le 3<sup>e</sup>, 2 m. 50 sur 8 m. 40 ; le 4<sup>e</sup>, 3 m. 40 sur 10 m. 60.

« Couchées sur le sol, brisées ou déplacées, les autres pierres qui les reliaient ensemble n'offrent plus de caractères saillants. Mais à 35, 36 et 37 mètres du point A, d'autres blocs de forme irrégulière indiquent une troisième enceinte ; la quatrième devait être, à en juger par les restes, à 54, 55 ou 56 mètres, et la cinquième à 80 mètres. Enfin, d'autres roches colossales ou très petites marquent les avenues du sanctuaire ou du champ des morts.

« Si, maintenant, nous cherchons les rapports de ce monument avec les cromlechs déjà connus, il est facile d'en trou-

ver un certain nombre. De l'autel ou de la chaire placé au midi, le prêtre ou l'orateur pouvait être vu de la foule placée devant ; l'espace est grand, le sol plat ; des chênes et des pins, ainsi que les blocs échelonnés de distance en distance, colonnes puissantes de grès, figuraient à merveille les voûtes et les nefs de nos temples.

« Toutes les données de la tradition sur les monuments celtiques se rencontrent à Saint-Barthélemy. Le pied de Gargantua, l'Hercule gaulois, est parfaitement visible sur une pierre voisine du point A, à l'est, et le souvenir des fées, architectes présumés du tout, s'unit à celui de cimetières antiques, dans les croyances populaires... »

M. Lacroix émet ensuite le vœu que des fouilles soient entreprises autour de ces pierres curieuses par la Société Archéologique de la Drôme, et que celle-ci use de son influence pour en obtenir la consécration.

Déjà à l'époque où parut ce rapport, les géologues, M. Lory (*Description géologique du Dauphiné*, 3<sup>e</sup> partie, p. 622) entre autres, niaient tout à fait le caractère monumental ou religieux des *Roches-qui-dansent*. Suivant cet éminent savant, ces sables, analogues à ceux de Larnage (débris d'un granit kaolinisé, remaniés par les eaux), de la base du coteau de Douévas, deviennent, dans le haut, purement quartzeux et sont même durcis irrégulièrement, par places, par un ciment siliceux qui, souvent, y a formé des concrétions de calcédoine ou de petits cristaux de quartz très nets. Il résulte de cette imprégnation siliceuse irrégulière la formation de ces blocs de grès très durs, d'aspect si bizarre et qui restent en saillie, parce que les sables environnants ont été entraînés. Quelques-uns, remarquables par leur position, ressemblent, au premier abord, à des menhirs.

Malgré l'opinion émise par le savant géologue de Grenoble sur les rochers de Douévas, voici ce qu'écrivait encore en 1895 M. Joseph Bordas, archéologue de Saint-Vallier, dans sa *Notice historique sur Saint-Barthélemy-de-Vals* :

« Les gens du pays les nomment (les pierres de Douévas)

« Roches-qui-dansent », et la tradition rapporte que ces exubérances du sol ont été produites par les fées.

« M. de Colonjon est d'avis, et l'on ne saurait que se ranger de son côté, que ces roches, dressées de main d'homme, sont tout simplement un cromlech.

« La disposition de ces roches formidables ne permet plus de doute ; voilà une première rangée circulaire de menhirs enfermant un second cercle de pierres fichées.

« Au centre est un dolmen, que les outrages des siècles et le vandalisme de générations ignorantes ont bouleversé, pas assez, cependant, pour rendre méconnaissables les caractères auxquels on reconnaît les dolmens.

« Une particularité vient arracher aux incrédules cet aveu que M. de Colonjon ne s'est pas trompé. Je veux parler de signes bizarres incrustés de main d'homme sur plusieurs de ces blocs granitiques ; sur le flanc d'une roche à pic, semblable à une muraille, on observe nettement gravés trois croissants ; nous dirions, en langage héraldique, qu'ils sont adossés et posés un et deux.

« Nous avons baptisé sur la place cette roche du nom de *Roche des Croissants*. La dénomination sera-t-elle acquise désormais au monolithe ?

« Non loin de là, dans les bois, car le cromlech est noyé presque complètement au milieu d'une forêt de chênes (indice favorable), se voit une pierre couchée, sur laquelle on distingue l'empreinte du pied de Gargantua (une fantaisie d'artiste gaulois, sans doute). Là encore un dolmen renversé présente des zigzags caractéristiques du passage des Druides.

« Notons enfin deux *peulvan* admirablement conservés, élevant leurs têtes altières au-dessus des bois et détachant leur silhouette sur l'azur du ciel et le vert minéral des chênes séculaires.

« Il y a cinquante ans environ que l'on distinguait, autour de ces roches, trois enceintes circulaires de blocs de pierres molasses taillées, atteignant 2 mètres de hauteur sur 1 mètre environ de largeur pour chaque pierre.

« Une de ces enceintes a été détruite, les deux autres subsistent encore, quoique un peu à l'état de ruines.

« Les Druidesses et les Gaulois de la contrée devaient se réunir, chacun selon son ordre, dans ces enceintes, pour leurs sacrifices.

« La religion druidique, du mot grec *drus*, chêne, était celle des populations celtiques qui, antérieurement à la conquête romaine, occupaient la Gaule et la Grande-Bretagne.

« L'une des cérémonies les plus importantes du culte druidique était la récolte du gui de chêne.

« Ils regardaient le gui, à cause de sa verdure perpétuelle, comme l'emblème de l'immortalité de l'âme.

« On le cherchait avec soin dans les forêts, et, lorsqu'on l'avait trouvé, les prêtres se rassemblaient pour aller le cueillir solennellement.

« Cette cérémonie se pratiquait en hiver, époque où cette plante fleurit et où ses longs rameaux verts enlacés au chêne dépouillé présentent, seuls, l'image de la vie, au milieu d'une nature stérile et morte.

« Cette cueillette était faite avec une serpette ou faucille d'or, par des prêtres et prêtresses druidiques, tous en longue robe blanche et ceinture d'or.

« Ils invoquaient Osiris ou Isis (Jésus-Christ et la Sainte Vierge), sous des symboles païens, ainsi que le soleil, la lune, les étoiles, etc., et les démons sous forme d'esprits ou de génies.

« Comme le gui de chêne était, aux yeux des Gaulois, une panacée universelle, on le mettait dans l'eau et on distribuait cette eau lustrale à ceux qui en désiraient, pour les prémunir ou les guérir de toutes sortes de maux.

« Le dolmen de Douévas, que longent les chemins de Saint-Barthélemy-de-Vals à Ponsas et de Saint-Barthélemy-de-Vals à Chantemerle, est très curieux à visiter, à cause du panorama que l'on embrasse du haut de ces rochers, de leur site pittoresque et sauvage et des précipices qui l'entourent. »

A leur tour, MM. les ingénieurs Dumont, émus de la des-

truction lente et continue de ce groupement curieux de rochers, et plus au fait des questions scientifiques que leurs honorables prédécesseurs, songèrent à le conserver à leur pays. Aussi, l'un d'eux, M. Camille Dumont, maire de Saint-Barthélemy, appelait-il, en 1908, l'attention de la Commission des Sites Pittoresques du département sur la nécessité d'arrêter la détérioration de ce chaos de roches qui, s'il n'est pas dû à la main de l'homme, constitue tout au moins un ensemble légendaire des plus pittoresques.

La Commission s'est réunie et a émis le vœu que les Pouvoirs compétents interviennent pour assurer la conservation des *Roches-qui-dansent*.

En 1910, aucune décision n'ayant été encore prise à ce sujet, M. Camille Dumont pria M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de s'intéresser à sa requête. Peu après, M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, président de la Commission des Monuments historiques et préhistoriques, me chargeait, comme membre de ladite Commission, d'aller visiter les *Roches-qui-dansent* et de lui adresser un rapport sur l'opportunité de procéder au classement de ces monolithes.

Le 15 décembre dernier, je me suis rendu à Saint-Barthélemy-de-Vals où, grâce à l'aimable hospitalité de la famille Dumont, dont le chef, M. Georges Dumont, est l'un de mes anciens camarades d'études les plus sympathiques, j'ai pu avec toutes facilités parcourir le pays et étudier, dans tous leurs détails, les pierres en question.

J'ai donc pu, en toute connaissance de cause, adresser à M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts le rapport qu'il m'a demandé. En voici un extrait :

De l'étude de l'amas de roches de Douévas, j'ai acquis la conviction qu'aucune d'elles, prise isolément ou dans leur ensemble, ne peut être considérée comme monument. Toutes gisent sans ordre à la surface du sol, composé de grès ou d'alluvions feldspathiques de l'étage oligocène inférieur, dont sont constituées les collines de Douévas et des environs.

Quant à l'origine de ces monolithes, je n'ai pu que constater le bien fondé de la théorie que M. Lory a émise sur leur formation.

J'ajouterais cependant que ces blocs de grès, dont les formes ou les situations sont assez extraordinaires, pour avoir été pris (par des personnes qui n'ont jamais vu de ces monuments) pour des menhirs, pierres branlantes, dolmens ou cromlechs, ne doivent être considérés que comme le produit de fragmentations consécutives à des dislocations du sol, provoquées par des érosions séculaires.

Ces mêmes faits peuvent être observés sur plusieurs autres points du pays.

Des 50 mégalithes cités en 1867, il n'en reste actuellement que 35 d'importants, et plusieurs encore ne doivent-ils être regardés que comme des affleurements du sol sous-jacent. Plusieurs de ces blocs de rochers portent des bassins naturels dans lesquels séjournent les eaux pluviales ; d'autres présentent des traces, dit-on, d'empreintes de pieds (pied de Gargantua), des gravures de croissants ou autres sujets mal définis. Tous ces pseudo-produits de travail humain ne sont que des altérations de la pierre sur des points plus facilement attaquables par les agents atmosphériques, y compris la gelée. On retrouve ici à peu près les mêmes faits que ceux que j'ai constatés en 1889 dans le département de la Loire, à Noirétable, où l'attention a été appelée sur un prétendu *Collège de Druides, avec ses autels, ses pierres à sacrifices, ses dolmens*, etc. (1).

D'après une légende locale très populaire, la *Roche-qui-danse* se mettrait en mouvement une fois l'an, la nuit de Noël, à minuit, et quoique les habitants de la vallée de la Galaure puissent compter parmi les plus développés et les plus instruits de cette partie de la France, déjà un peu méridionale, ils y croient encore un peu.

(1) Rapport à M. le Directeur des Beaux-Arts, septembre 1889. — *Les Mégalithes de Noirétable (Bull. Soc. Anthropol. Lyon, 1889)*.

Qu'y a-t-il de surprenant que ces paysans persistent encore dans la croyance en ces choses merveilleuses, quand on voit, à notre époque, des érudits soutenir, au mépris des progrès de la science, que ces amas de rochers sont les restes de monuments gaulois, dont la reproduction est pourtant si fréquente dans les ouvrages d'archéologie ?

Ne voit-on pas également, de nos jours, les premières pages de la plupart de nos manuels d'histoire de France les plus répandus, consacrées encore aux *monuments druidiques*, ainsi qu'aux *Druides et à leurs rites*, sans qu'il soit fait même allusion à l'origine et à la réelle destination, si bien définies actuellement, des dolmens, par exemple.

Ne serait-il pas temps de répandre enfin dans la population des idées plus justes sur les monuments primitifs de nos ancêtres et de vulgariser ce que les découvertes archéologiques nous ont appris sur leur destination, certaine pour les uns, et probable pour les autres ? On arriverait sans doute à mettre fin à ces confusions et à ces attributions d'un autre âge en complétant, au moyen de l'enseignement par l'image, de plus en plus en usage, les notions élémentaires de l'histoire de notre pays qui est donnée dans nos écoles.

L'aspect étrange des monolithes de Douévas a pu frapper les populations préhistoriques, elles ont pu même se réunir dans leur voisinage, mais aucune découverte archéologique ne permet de l'affirmer jusqu'ici.

Quoi qu'il en soit, si la *Roche-qui-danse* ne peut être assimilée à un monument ou à plusieurs monuments, comme le voudrait l'imagination des érudits de la région, cet ensemble, ainsi que la colline qui le supporte, constituent un site des plus pittoresques. Etant donné, au surplus, la légende qui s'y rattache, il mérite, à ce seul titre déjà, de ne pas être abandonné à la destruction. Aussi, ai-je conclu à sa conservation comme *Site Pittoresque et Légendaire*, et j'en ai proposé le classement.

J'ai tout lieu d'espérer que cette proposition sera prise en considération, et que la *Roche-qui-danse* sera conservée

à jamais à la vénération des habitants de la riche et belle vallée de la Galaure. .

## CONTRIBUTION A L'HISTOLOGIE DES MOMIES

Par M. le D<sup>r</sup> ABBUTI PACHA

Résumé par M. ERNEST CHEANTRE

A la suite de diverses communications du D<sup>r</sup> Elliot Smith sur l'anatomie des momies, et du D<sup>r</sup> Armand Ruffer sur l'histologie des momies, le D<sup>r</sup> Abbuti Pacha rappelait, dans une des dernières séances de l'Institut égyptien, que, lui aussi, avait eu l'idée, vers la fin du siècle passé, en 1879, alors que personne n'y avait songé, de faire des investigations de ce genre sur les momies.

Les *vases canopes* lui en avaient offert l'occasion, et voici ce qu'il en disait (1) :

« On connaît généralement ce qu'est un vase canope. J'en ai donné un essai ici même, il y a une trentaine d'années, dans une séance de l'Institut, en 1880.

« En écartant le sujet trop complexe des embaumements égyptiens, j'ai rappelé ce qui se rapporte aux vases canopes, destinés à être placés avec les morts, et qu'on retrouvait souvent avec les momies.

« On croit que ces vases ou urnes funéraires, qui étaient déposés auprès des momies, contenaient les viscères embaumés des morts. Je dis « on croit », quoique tous les auteurs anciens, d'Hérodote et Diodore jusqu'à Plutarque et Porphyrius, qui s'occupaient des embaumements, n'en fassent aucune mention.

« Champollion-Figeac, sans l'appui de documents certains, relève, chose d'ailleurs confirmée plus tard par d'autres auteurs, qu'on soumettait les intestins et les principaux viscè-

(1) *Bulletin de l'Institut égyptien*, 5<sup>e</sup> série, t. IV, 1 fasc., octobre 1910, p. 67.